

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

### DÉLIBÉRATION N° 2020\_041

**Rapporteur : Gilles MAYER**

### Objet : Affectation du résultat 2019 de la section de fonctionnement

L'an deux mille vingt, le deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			<u>Présent-es :</u>
en exercice	présents	votants	
29	22	26	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Sophie DURIEUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA
Date de convocation			<u>Excusé-es :</u>
26 juin 2020			
Date d'affichage			
9 juillet 2020			
Transmis en préfecture le			
9 juillet 2020			
Rubrique : 7.1			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Paul LEMAIRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-040 du 2 juillet 2020 portant approbation du compte administratif 2019,

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement de 589 374.50 € et un déficit d'investissement de 119 680.51 €,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 juin 2020,

L'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes.

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif. Elle doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat 2019 de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	6 462 538,44 €
Recettes	6 506 672,31 €
Résultat 2019 :	44 133,87 €
Résultat antérieur reporté (R002)	545 240,63 €
<b>Soit Résultat cumulé</b>	<b>589 374,50 €</b>

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	807 239,07 €
Recettes	1 124 764,98 €
Résultat 2019	317 525,91 €
Résultat antérieur reporté (D001)	- 119 680,51 €
<b>Soit Résultat cumulé</b>	<b>197 845,40 €</b>

RAR en dépenses	536 235,37 €
RAR en recettes	0,00 €
<b>Reste à réaliser (RAR)</b>	<b>- 536 235,37 €</b>
Besoin de financement :	- 338 389,97 €

<b>Affectation du résultat de fonctionnement obligatoire à l'apurement du besoin de financement au BP 2020 (R1068)</b>	<b>338 389,97 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté au BP 2020 (R002)</b>	<b>250 984,53 €</b>

**Le conseil municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**affecte** le résultat 2019 de la section de fonctionnement comme indiqué ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

## 10300 - MALZEVILLE

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 135 155,64	7 074 820,40	9 209 976,04
Titres de recettes émis (b)	1 124 764,98	6 535 688,38	7 660 453,36
Réductions de titres (c)		29 016,07	29 016,07
Recettes nettes (d = b - c)	1 124 764,98	6 506 672,31	7 631 437,29
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 135 155,64	7 074 820,40	9 209 976,04
Mandats émis (f)	807 239,07	6 502 566,27	7 309 805,34
Annulations de mandats (g)		40 027,83	40 027,83
Dépenses nettes (h = f - g)	807 239,07	6 462 538,44	7 269 777,51
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	317 525,91	44 133,87	361 659,78
(h - d) Déficit			

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-119 680,51		317 525,91		197 845,40
Fonctionnement	749 821,14	204 580,51	44 133,87		589 374,50
TOTAL I	630 140,63	204 580,51	361 659,78		787 219,90
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	630 140,63	204 580,51	361 659,78		787 219,90